

# Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal

## du 05/04/2023

Présents : Christiane MAUGAIN (Maire)

Philippe VINCENT, Christine BERNARD, Jean-Claude BAYARD, Marie-Noëlle PECLET, Alain PAIN (Adjoints)

Marie FRAY, Jérémy MICHEL, Catherine CHENEVAL-PALLUD, Dominique BAUD, Florence GIRAULT, Stéphanie DESPROST, Hervé GRILLON, Chantal TISSOT-MOSSU, François DELATOURE, Sandra POULAIN, Jean-Luc BLACHON, Pascale GUINOT.

Secrétaire de séance : Catherine CHENEVAL-PALLUD

-----  
Après mot d'introduction par Mme le Maire qui rappelle l'ordre du jour, parole est immédiatement donnée à Jean-Claude BAYARD (Adjoint aux finances) suivant ordre du jour.

### 1) Adoption du Compte Financier Unique (CFU) 2022 (Budget Principal et Budgets Annexes) :

Madame le Maire rappelle que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Pendant l'expérimentation les « budgets éligibles » qui produisaient un compte administratif et un compte de gestion, produisent désormais chacun leur CFU.

En présence de Mme le Maire (pour qu'elle puisse le cas échéant justifier ou répondre de certaines dépenses) sont balayés les comptes tels qu'ils ressortent de la comptabilité communale 2022; Lesquels peuvent se résumer ainsi :

**Budget Principal** : section de Fonctionnement : Dépenses : 829 844,37 €

Recettes : 1 106 304,18 €

d'où résultat de clôture : + **276 459,81 €**

section d'Investissement : Dépenses : 598 838,80 €

Recettes : 585 305,10 € dont 130 755,03 € reportés

d'où résultat de clôture : - **13 533,70 €**

et donc, au global, un résultat 2022 de : + **262 926,11 €**

**Budget Accueil de Loisirs** : section de Fonctionnement : Dépenses : 265 367,50 €

Recettes : 318 203,99 € dont 53 142,50 € reportés

d'où résultat de clôture : + **52 836,49 €**

section d'Investissement : Dépenses : 559,99 €

Recettes : 2 573,83 € (report)

d'où résultat de clôture : + **2 013,84 €**

et donc, un résultat 2022 de : + **54 850,33 €** au global

**Budget Forêt** : section de Fonctionnement : Dépenses : 99 850,74 €

Recettes : 106 758,93 € dont 23 319,68 € reportés

d'où résultat de clôture : + **6 908,19 €**

section d'Investissement : Dépenses : 0,00

Recettes : 45,71 € (report)

d'où résultat de clôture : + **45,71 €**

et donc, au global, un résultat 2022 de : + **6 953,90 €**

Puis sous la Présidence du 1<sup>er</sup> Adjoint, après que Madame le Maire ait quitté la salle, constat est fait de résultats plutôt satisfaisants et **quitus est donc unanimement donné à Mme le Maire pour sa gestion 2022. Le CFU est approuvé à l'unanimité.**

2) Affectations des résultats 2022 (Budget Principal et Budgets Annexes) :

Il est proposé d'affecter les résultats de fonctionnement 2022 comme suit :

**Budget principal :** les **276 459,81 €** de résultat de clôture de la section de fonctionnement sont intégralement reportés à la section d'investissement du BP 2023 au compte R1068.

**Budget Accueil de Loisirs :** A défaut de déficit à combler ou de nouveaux crédits à inscrire en section d'investissement, les **52 836,49 €** de résultat de clôture de la section de fonctionnement sont intégralement reportés à la section de fonctionnement dudit Budget Annexe 2023 au compte R002.

**Budget Forêt :** A partir de la somme de **6 908,19 €** constatée en excédent du bilan de fonctionnement 2022, il est proposé pour financer de nouveaux travaux en section d'investissement, d'inscrire une somme de **4 454,29 €** au compte 1068 du budget 2023 les **2 453,90 €** restants du résultat de clôture de la section de fonctionnement sont reportés à la section de fonctionnement dudit Budget Annexe 2023 au compte R002.

⇒ **Accord est donné à l'unanimité des présents sur ces affectations de résultats.**

3) Adoption du Budget Primitif 2023 (Budgets Principal et Annexes) + Vote des Taxes Locales 2023 :

Les prévisions de budget 2023 examinées par la commission d'une part et le Conseil des adjoints d'autre part , sont ensuite présentées par M. J.C. BAYARD, par chapitres et lignes budgétaires, lesquelles peuvent se résumer comme suit :

**Budget Principal :** section de Fonctionnement : Dépenses : **903 553,00 €**

Recettes : **1 142 089,00 €**

dégageant un excédent d'autofinancement de **+ 238 536,00 €**

section d'Investissement : Dépenses : **651 331,00 €** (dont déficit reporté 13 533,70 €)

Recettes : **651 331,00 €**

**Budget Accueil de Loisirs :** section de Fonctionnement : Dépenses : **328 470 €**

Recettes : **328 470 €**

section d'Investissement : Dépenses : **2 013,84 €**

Recettes : **2 013,84 €**

**Budget Forêt :** section de Fonctionnement : Dépenses : **181 500 €**

Recettes : **181 500 €**

section d'Investissement : Dépenses : **4 500,00 €**

Recettes : **4 500,00 €**

Une discussion importante autour des aménagements dans les cours d'école est engagée pour lesquels une somme de 18 000 € a été inscrite au budget, afin de remédier au problème d'excès de température, ainsi, faut-il créer des ombrières, revégétaliser l'espace.... les avis divergent, affaire à suivre....

**Les Budgets Primitifs 2023 (Principal et annexes) sont adoptés à l'unanimité.**

Au titre de la fongibilité des crédits, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la commune applique, de manière anticipée, une nouvelle comptabilité dite M57 qui deviendra obligatoire pour l'ensemble des communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire, puisqu'elle offre au conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire le virement de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans la limite de 7,5% du montant des dépenses de chacune des sections.

**Accord unanime est donné au Maire de procéder à des virements de chapitre à chapitre dans les limites définies ci-dessus.**

#### 4) Vote des taux des impôts directs locaux pour 2023 :

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Après examen des prévisions budgétaires 2023, le Conseil Municipal prend acte du montant nécessaire à l'équilibre du budget qui s'élève à la somme de **1 052 193 €** à inscrire au titre des contributions directes, le produit total de référence étant, selon l'état 1259 de **1 048 001 €**.

En conséquence, Madame le Maire, après avis de la commission des finances, propose d'augmenter de manière uniforme les taux de 0,4 % pour 2023.

Ainsi, les taux pour 2023 seraient les suivants :

- taxe d'habitation : passerait de 7,15 % à **7,18 %**
- taxe foncière sur les propriétés bâties : passerait de 37,56 % à **37,71 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : passerait de 28,43 % à **28,54 %**

Le produit net final de ces 3 taxes sera de **608 990 €** compte tenu de l'effet du coefficient correcteur et des allocations compensatrices.

**Les taux proposés sont adoptés à l'unanimité.**

#### 5) Attribution du marché de travaux d'extension de la cuisine et rafraîchissement de la salle des fêtes

Dans le cadre de l'opération d'extension de la cuisine et de rafraîchissement de la salle des fêtes, la commune a lancé une consultation en vue de désigner les entreprises qui réaliseront les travaux.

Une consultation a été mise en ligne sur le profil d'acheteur public de la commune sur le site e-marchespublics le 01 mars 2023 et la date de remise des offres était fixée au 27 mars 2023. La consultation était scindée en 13 lots.

De cette consultation, il ressort les résultats suivants :

Les entreprises suivantes ont remis une offre pour chacun des lots :

Lot n° 1	DEMOLITION/GROS-OEUVRE	GC BAT
		SARL FRENOT RAMBOZ
Lot n° 2	CHARPENTE-COUVERTURE	EURL CAGNE
		SARL SN PUGET
Lot n° 3	ZINGUERIE	EURL CAGNE
		SARL SN PUGET
Lot n° 4	MENUISERIE EXTERIEURE PVC	<b>AUCUNE OFFRE</b>
Lot n° 5	METALLERIE	<b>AUCUNE OFFRE</b>
Lot n° 6	MENUISERIES INTERIEURES	<b>AUCUNE OFFRE</b>
Lot n°7	PLATRERIE ISOLATION	BONGLET S.A
		SARL CHAUVIN
		SARL IPP David GAUDILLER
Lot n° 8	ELECTRICITE	GUY CANNARD ELECTRICITE
		ELEC'CONFORME
Lot n° 9	PLOMBERIE CHAUFFAGE	EURL COLAS Olivier
Lot n° 10	PLAFOND TECHNIQUE – PANNEAUX MURAUX ACOUSTIQUES	BONGLET
		PLAFOND LAFFOND
Lot n°11	CARRELAGES - FAIENCES	SMGN CARRELAGE
		SAS GRIDELLO
		AMVR POUPON
		ETS PRIMATESTA
		SCHIAVONE SARL
Lot n°12	PEINTURES	TOPALLI ERION
		BONGLET S.A
		SARL CHAUVIN
		SARL IPP David GAUDILLER
Lot n°13	AGENCEMENT CUISINE	BBFC
		Etablissement JOSEPH

La commission chargée de l'examen des offres s'est réunie le 03 avril 2023 et l'offre jugée la plus avantageuse après application des critères de jugement des offres:

N° DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT H.T
1	GC BAT	13 000.00€
2	EURL CAGNE	12 676.15€
3	EURL CAGNE	11 251.59€
4	AUCUNE OFFRE	AUCUNE OFFRE
5	AUCUNE OFFRE	AUCUNE OFFRE
6	AUCUNE OFFRE	AUCUNE OFFRE
7	BONGLET S.A	6 277.76€
8	ELEC'CONFORME	4 550.00€
9	EURL COLAS Olivier	3 375.00€
10	BONGLET S.A	9 951.82€
11	SCHIAVONE SARL	4 454.06€
12	BONGLET S.A	11 285.67€
13	BBFC	6 188.00€

**Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de suivre l'avis de la commission et attribue les travaux aux entreprises désignées ci-avant.**

6) Délégation du droit de préemption à Madame le Maire

La Communauté d'Agglomération ECLA est devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale le 18 février 2023. Ce transfert de compétence a emporté de plein droit la compétence d'ECLA en matière de Droit de Préemption Urbain.

Au regard des compétences exercées par ECLA en matière économique et de sport et loisirs,- ECLA a décidé d'exercer ce droit de préemption dans les zones des PLU relatives à ses compétences.

Cependant les communes doivent pouvoir exercer un droit de préemption au regard de leurs propres compétences afin de pouvoir développer leurs projets.

Ainsi les communes pourront continuer d'exercer ce droit sur toutes les zones U et AU, excepté sur les zones UX, UY et UL, AUX, AUY, et UE à vocation économique ou de loisir.

Le Conseil Municipal peut également déléguer l'exercice de ce droit de préemption au Maire.

**Le Conseil Municipal prend acte de ces nouvelles dispositions et à l'unanimité délègue au Maire l'exercice de ce droit de préemption.**

7) Acquisition de 6 parcelles de terres agricoles :

Dans le cadre du projet de réouverture paysagère et de valorisation des friches de la Vallée de la Vallière, initié par l'association Défi Vallée Vallière (DVV), en partenariat avec les communes de Revigny, Conliège, Montaigu, Perrigny et l'Association Terres de Liens, projet qui vise à lutter contre

l'enfrichement des zones agricoles et à redonner sa vocation d'origine à ces terres, plusieurs zones ont été repérées sur le territoire de la commune pour être mise en valeur.

A ce jour, 4 propriétaires ont accepté de céder 6 parcelles de terre au profit de la commune, ces parcelles sont les suivantes :

Référence cadastrale	Lieudit	Surface	Prix en €	
			/m <sup>2</sup>	total
AC 114	Chapotier	31a05ca	0,20	621,00
AC 118	Chapotier	06a74ca	0,20	135,00
AO 5	La Curiette	30a20ca	0,20	604,00
AO 12	La Curiette	26a88ca	€ symbolique	
AM 34	Sur le Mouthier	18a21ca	€ symbolique	
AO 6	La Curiette	20a37ca	0,20	407,00

**Accord est donné à l'unanimité pour acquérir ces parcelles au prix indiqué.**

8) Cession de deux parcelles de terrain Rue de la Chanière :

Le groupe BOUILLIER installé en zone d'activité, Rue de la Chanière, sous les enseignes GEDIMAT et CASEO a acquis le tènement contiguë à leur propriété qui était occupé par la société DENIZ AUTO. Dans le prolongement de ce terrain, la commune est propriétaire de deux parcelles, cadastrées section AI n° 118 et n° 113 d'une contenance respective de 835 m<sup>2</sup> et 353 m<sup>2</sup>, classée en zone UY du P.L.U..

Par délibération du 09/12/2021, le conseil Municipal avait décidé de céder ces deux parcelles au groupe BOUILLIER au prix de 15 €/m<sup>2</sup>, soit 17 820 € au total (prix pratiqué pour ce type de terrain sur l'agglomération lédonienne).

Or ces terrains sont traversés par un réseau d'assainissement qui les rend difficilement constructibles et de nouvelles négociations ont été engagées avec le groupe BOUILLIER, qui ont abouti à un prix de vente global de 12 000 €.

**L'assemblée à la majorité (Abstentions de A.PAIN, F. DELATOUR, S. POULAIN D. BAUD) accepte de céder ces parcelles au prix négocié.**

9) Extension de la cuisine et rafraichissement de la salle des fêtes – demande de subvention au Conseil Départemental :

Dans le cadre d'une mise aux normes et extension de la cuisine qui comporte également la création d'un local de rangement et le rafraichissement de la salle des fêtes, une subvention a déjà été sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR au taux de 30 %.

Ce projet pourrait également bénéficier d'une aide du département du Jura au taux de 20 %,

Le résultat des appels d'offres porte le coût des travaux à la somme de 83 010 € auquel s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre estimés à 7 471 €, soit un total de 90 781 €.

Le cout restant à charge de la commune serait de 41 505 €.

**L'assemblée, à l'unanimité, accepte ce plan de financement et sollicite l'aide du Conseil Départemental.**

#### 10) Désignation d'un délégué pour la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur Dominique BAUD est désigné par le Conseil Municipal, membre titulaire de la commission de contrôle.

Pour information M. Jean-Noël BENIER est désigné délégué de l'administration et M. André PERRIER est désigné délégué du Tribunal.

#### 11) Questions diverses

- Visite du SYDOM : prévue le Lundi 24 avril à 18h00
- Travaux de remplacement des réseaux d'eau potable dans le quartier de la Constantine : démarrage du chantier vers le 15 mai.
- Dates de RDV :
  - Chasse aux « Œufs » : Lundi 10 avril
  - Préparation fête de la St Jean : Mercredi 12 avril 20h00
  - Préparation des Jeux Inter-Villages : Mercredi 26 avril 20h00 à la salle des fêtes
  - Cérémonie souvenir Dr Michel et Jean-Paul Guyot (Monts de Pannessières) : Samedi 29 avril 17h00
  - Passage de la Flamme de l'Arc de Triomphe : Vendredi 05 Mai à 15h00 au monument
  - Cérémonie du 08 Mai à 10h15 devant la Mairie
  - 30 ans du Jumelage : 13 et 14 mai
  - Jeux Inter-Villages : samedi 10 juin
  - Fête de la St Jean : Samedi 24 juin
- Prochaines séances du Conseil Municipal :
  - Mercredi 03 mai à 20h30
  - Vendredi 09 juin (exceptionnel) élections sénatoriales (horaire à définir)
  - Mercredi 14 juin à 20h30
  - Mercredi 05 juillet à 20h30

Le Maire

Christiane MAUGAIN

